



# A vos côtés à tout âge

## Fonctionnement de l'offre

### Quel est le coût mensuel de la cotisation ?

Le coût de la cotisation **par mois et par adhérent** est de :

Jusqu'à 30 ans	de 31 ans à 40 ans	De 41 ans à 50 ans	De 51 ans à 61 ans	A partir de 62 ans
43,73 €	60,12 €	76,52 €	103,84 €	120,25 €

Au changement de tranche d'âge, la cotisation s'applique au 1<sup>er</sup> du mois suivant la date anniversaire.

### Quel est le coût pour mon conjoint et/ou mes enfants ?

Le montant de la cotisation est un pourcentage de la cotisation de leur tranche d'âge :

Conjoint	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant
90%	90%	80%	70%	gratuit

Seuls les enfants de moins de 25 ans sont concernés.

### Quel est le délai minimum d'adhésion ?

L'adhésion est conclue pour une durée expirant le 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle annuellement, par tacite reconduction, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile.

**Peut-on cumuler IBAMEO confort et IBAMEO plus ?** Oui.

### La connexion NOEMIE est-elle obligatoire ?

Oui, pour tous les adhérents à un organisme de Régime Obligatoire ayant une convention NOEMIE avec la Mutuelle.

### Comment dois-je procéder pour l'inscription ?

Il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion en le demandant à la Mutuelle (par courrier ou téléphone) ou en le téléchargeant sur le site internet [www.ibameo.fr](http://www.ibameo.fr).

Vous pouvez également souscrire directement sur notre site internet [www.ibameo.fr](http://www.ibameo.fr). L'adhésion en ligne est un outil interactif, sécurisé et 100% dématérialisé !

### Quand et comment changer d'offre ou me radier ?

Il suffit de nous envoyer votre demande par recommandé avec accusé de réception deux mois avant la date de renouvellement soit le 31 octobre au plus tard. Pour tout changement d'offre, retourner par courrier postal au Centre de Gestion un bulletin d'adhésion dûment complété et signé pour la nouvelle offre avec votre demande de résiliation.

## Questions RÉPONSES

### Bénéficiaires de l'offre

#### A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre peut être souscrite par tout le monde.

### Garanties et Avantages

#### Quelles sont les garanties ? (voir tableau prestations)

- remboursement de prestations médicales : frais médicaux courants, optique, dentaire, hospitalisation, appareillage... ;
- remboursement de prestations non prises en charge par la Sécurité sociale : hospitalisation (chambre particulière, forfait journalier), optique (lentilles, chirurgie réfractive de l'oeil), dentaire (implant, couronne), ostéopathie, étiopathie chiropractie, pédicurie, psychomotricité... ;
- remboursement d'actes de prévention et d'examen ;
- remboursement de prestations médico-sociales : enfance handicapée, aide à domicile, aide complémentaire à l'autonomie.

#### Quels avantages a-t-on à souscrire à cette offre ?

Les avantages sont les suivants :

- ni droit d'entrée ni formalité médicale ;
- pas de délai de carence sur les prestations santé ;
- formulaire en ligne pour simplifier vos démarches administratives ;
- service de second avis médical Best Doctors ;
- accès au réseau de soins Santéclair (téléconsultation) ;
- rendez-vous prévention ;
- accès aux garanties du « Service Assistance Santé » ;
- offres partenaires : Macif avantage et Mutlog (assurance emprunteur).

**Seul le règlement mutualiste de l'offre fait foi.**

IBAMEO, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 391 346 236, siège social situé 110, boulevard de la Salle, 45760 Boigny sur Bionne, soumise au contrôle de l'ACPR sise au 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 9.

## Besoin d'informations complémentaires ?

Appelez le 09 69 39 98 00 ou le 0 800 000 700

Par mail : [mutuelle@ibameo.fr](mailto:mutuelle@ibameo.fr)

Sur le site web : [www.ibameo.fr](http://www.ibameo.fr)